

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 octobre 2010**

Décision n° **B-2010-1864**

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 4°

objet : Projet directeur Rives de Saône - Aménagement du bas-port du quai Gillet - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre suite à une procédure d'appel d'offres restreint par exception au concours - Indemnisation des membres libéraux du jury

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 05 octobre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : 12 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A., Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : M. Darne J. (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna, Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A.), Mme Peytavin.

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Vesco.

Bureau du 11 octobre 2010**Décision n° B-2010-1864**

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 4°

objet : **Projet directeur Rives de Saône - Aménagement du bas-port du quai Gillet - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre suite à une procédure d'appel d'offres restreint par exception au concours - Indemnisation des membres libéraux du jury**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le bas-port Gillet, grande promenade en rive gauche, et charnière entre la Saône urbaine et le Val de Saône est un des maillons essentiels de ce cheminement, qui pourra à la fois accueillir des usages de promenade et devenir un véritable lieu de détente pour les quartiers riverains de Vaise et Serin.

Il s'articule avec les opérations qui vont être réalisées dans les prochaines années (2009 à 2014) sur le quartier Serin : construction du pont Schuman, réalisation du deuxième tube du tunnel de la Croix-Rousse, réaménagement du quai Gillet et de l'avenue de Birmingham.

Les objectifs poursuivis consistent à redonner sa valeur d'usage à la Saône tout en valorisant les potentialités touristiques et patrimoniales du site. Dans le détail, il s'agit :

- d'embellir les rives de Saône en proposant un projet paysager d'ensemble, mettant en valeur les éléments architecturaux des quais et en intégrant une végétalisation et un éclairage d'ambiance appropriés,
- d'assurer la continuité d'un cheminement piéton envisagé dans le cadre du projet des Rives de Saône. Les liaisons modes doux et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite devront être prises en compte,
- de proposer des lieux de détente, de jeux (adultes et enfants) et de contemplation. Les cônes de vues sur les collines environnantes et le patrimoine architectural urbain devront être préservés,
- de maintenir les usages de la rivière en favorisant les activités nautiques et en maintenant le stationnement des péniches logement,
- de permettre l'insertion d'un projet d'art public,
- de permettre une gestion adaptée dans une démarche de développement durable et qui réponde aux contraintes de résistance aux crues, de forte fréquentation du site, etc.

Le périmètre opérationnel est d'une longueur de 1,7 kilomètre pour une surface d'emprise de 20 000 mètres carrés environ. Il s'étend de la rampe située 300 mètres à l'aval du pont Maréchal Koenig au sud, non loin de la montée de la Butte, jusqu'à la double rampe d'accès du quai Gillet située au droit de la rue d'Ypres au nord. Il comprend l'ensemble du bas-port, les murs et les parapets de pierre de quai, les escaliers et les rampes d'accès.

Ce projet pourra entrer en phase travaux pour une durée de 16 mois, soit 10 mois de travaux en aval du pont Masaryk en 2013 et 6 mois de travaux en 2014 après la réalisation du pont Schuman en projet.

Le marché correspond à une mission de maîtrise d'œuvre complète comprenant les éléments de mission, études préliminaires, avant-projet (AVP), projet (PRO), assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT), visa, direction de l'exécution des travaux (DET), ordonnancement pilotage et coordination (OPC), assistance aux opérations de réception (AOR) et période garantie de parfait achèvement (GPA).

Par avis d'appel public à la concurrence envoyé le 23 mars 2010, il a été lancé une procédure d'appel d'offres restreint avec intervention d'un jury, conformément aux articles 22, 23, 24, 60 à 64 et 74-III 4° alinéa du code des marchés publics pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement du bas-port du quai Gillet sur les 1er et 4° arrondissements de la ville de Lyon.

A la suite de l'avis d'appel public à la concurrence, 26 candidatures ont été reçues. Le jury, réuni le 28 mai 2010, a émis un avis motivé sur les candidatures, sur la base des critères de sélection prévus dans l'avis d'appel public à la concurrence et admis 7 candidats à présenter une offre.

La date limite de remise des offres était fixée au 12 juillet 2010. Les 7 candidats ont remis une offre technique et financière dans les délais.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, le jury, lors de sa séance du 27 août 2010, a classé première celle du groupement Ilex/Biotec/Cap Vert Ingénierie/Marc Speeg /Agibat Ingénierie pour un montant de 419 950,00 € HT, soit 502 260,20 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Les membres libéraux du jury pourraient être indemnisés sur la base des dispositions de la délibération n° 2002-0802 du 23 septembre 2002 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Attribue le marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet directeur Rives de Saône : aménagement du bas-port du quai Gillet sur les 1er et 4° arrondissements de la ville de Lyon, au groupement Ilex/Biotec/Cap Vert Ingénierie/Marc Speeg/Agibat Ingénierie pour un montant de 419 950,00 € HT, soit 502 260,20 € TTC.

2° - Autorise :

a) - monsieur le Président à signer ledit marché et tous les actes contractuels y afférents,

b) - l'indemnisation des membres libéraux du jury sur la base des dispositions de la délibération n° 2002-0802 du 23 septembre 2002.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles individualisées sur l'opération n° 2060, le 28 septembre 2009 pour un montant total porté à 790 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - compte 231 510 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 octobre 2010.